



PROJET PÉDAGOGIQUE
ALP/ ALSH Mairie de Valros
Année scolaire 2018/2019



ALP/ ALSH, Mairie de Valros
12, Allée des Tilleuls 34290 VALROS
Organisateur DDSC N° 034ORG0440
Contact : alpalsh.valros@laposte.net
Tél : 06.71.34.49.39

Préambule :

Les accueils de loisirs sont nécessaires pour répondre aux besoins de la plupart des parents qui travaillent. Ils n'ont pas les mêmes finalités, ni les mêmes modalités que celles poursuivies pendant les heures scolaires et visent à être un lien entre le milieu scolaire et le milieu familial dans le respect et l'intérêt de des enfants. Nos temps d'accueil périscolaires doivent être ludiques et éducatifs.

Le projet éducatif rédigé par les élus de la commune, permet de réfléchir à l'échelle communale à l'éducation des enfants et de rechercher de la cohérence dans la diversité des modes d'intervention. Ses objectifs sont les suivants :

Les adultes, différents dans leurs fonctions et leurs rôles, doivent construire un plan d'action basé sur le respect du présent projet éducatif.

Les actions proposées devront permettre d'élever le niveau de connaissances, de compétence, et de culture des enfants.

Elles s'organisent sur trois axes principaux :

- *La citoyenneté et le vivre ensemble*
- *L'art et la culture*
- *L'éducation par le sport*

L'enjeu de la démarche est l'épanouissement de l'enfant en favorisant son équilibre de vie, l'apprentissage de la vie en société, et la construction de sa personnalité

Valeurs qui guident les actions

Les valeurs républicaines et humanistes guident les actions, particulièrement l'accès de tous aux savoirs, l'égalité des chances et la solidarité pour permettre à chacun d'être aidé et à son tour d'aider les autres.

Afin de permettre l'épanouissement des enfants de notre commune, nous devons avoir à cœur de réinterroger nos valeurs au travers de questions éducatives essentielles :

- *Comment permettre à nos enfants de trouver leur place au sein de leurs semblables, en respectant l'autre ?*
- *Comment apprendre aux enfants à découvrir et affirmer leurs talents personnels en coexistant avec les autres et non au détriment des autres ?*
- *Comment amener les enfants à la curiosité, à l'éveil, au bien être, à la solidarité, à la bienveillance et à la responsabilité ?*
- *Comment les préparons-nous à être un adulte demain ?*

Au sein de notre structure d'accueil, nous sommes garants de la mise en œuvre d'organisations et de pratiques permettant la prise en compte de ces valeurs éducatives.

Le projet pédagogique précise les objectifs pédagogiques de nos accueils de loisirs, nos intentions éducatives et leurs modalités de mise en œuvre. Il a été élaboré en équipe.

Il est à noter que les éléments concernant les modalités d'inscriptions et de réservation périscolaires (outils, périodicité, tarifs, règlements, pièces obligatoires, facturation et absence) sont décrites dans un document annexe « Fonctionnement et règlement général des services périscolaires municipaux du groupe scolaire « les Faïsses »

Il est consultable sur demande et, il est obligatoirement remis lors de la 1ère inscription

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

L'enfant, personne à part entière, n'a droit à la parole, à la différence et au respect de tous.

Pour qu'un enfant soit heureux de venir à nos accueils, notre priorité est de veiller à son bien-être et à son épanouissement.

Pour atteindre cette finalité, nous veillons à

- **Assurer la sécurité physique, morale et affective des enfants accueillis par :**
 - La formation et l'accompagnement du personnel encadrant.
 - Le respect de protocoles d'hygiène et de sécurité (commissions de sécurité, Plans de mise en protection, protocoles HACCP, Projets d'Accueil Individualisés).
 - La transmission des incidents en interne et aux familles, par des temps d'échange avec les enfants seuls ou en groupes.
 - Le respect de la réglementation des Accueils collectifs de mineurs fixée par la Direction Départementale de la Cohésion sociale, par la Protection Maternelle Infantile (pour les enfants de moins de 6 ans).
 - Le choix d'équipements adaptés et normés.
- **Proposer un accueil approprié en fonction de l'âge et des besoins spécifiques à chacun**
Sur tous les temps périscolaires avec :
 - La séparation des tranches d'âge (+6 / - 6ans) mais proximité des lieux d'accueil, d'activité et de restauration.
 - L'accueil et l'animation par des encadrants référents de chaque tranche d'âge
 - Des locaux adaptés et équipés de manière à répondre à la sécurité et au besoin de chacune des tranches d'âge.
- **Respecter le rythme de chacun grâce à :**
 - Des accueils du matin et de l'après-midi échelonnés
 - La possibilité offerte à l'enfant, en fonction de son rythme, de choisir son activité.
 - La programmation d'activités calmes ou dynamiques pour chaque tranche d'âge.
 - La mise au repos possible en cas de « coup de fatigue » aussi bien chez les – de 6 ans que chez les + de 6 ans.
 - Lien et information aux parents et enseignants en cas de fatigue prolongée ou inhabituelle.
- **Veiller à la socialisation des enfants par :**
 - La socialisation progressive chez les enfants de moins de 6 ans avec la mise en place d'activités permettant l'alternance collectif / individuel, l'échange et le partage.
 - La mise en place de règles de vies collectives avec et par les enfants, dès le plus jeune âge, évolutives en fonction de l'âge et des besoins.
 - La mise en place de moments de fratrie si nécessaire afin que petites sœurs et petits frères puissent retrouver « leur grand » au besoin

- **Favoriser les situations de mise en autonomie des enfants par :**
 - Responsabilisation des enfants à de leur effets personnels (vêtements, sacs), à leurs déplacement, en faisant avec dans un premier temps puis « laisser faire » ensuite, avec un regard vigilant.
 - La participation des enfants dès le plus jeune âge à la gestion et à l'organisation de leur activité, de la gestion des biens collectifs.

Plus particulièrement chez les enfants de + de 6 ans :

 - Association des enfants à la définition des responsabilités et autonomies: « Doit se faire avec l'adulte / se fait avec négociation / se fait de manière autonome ».
 - Responsabilisation volontaire ou imposée sur la gestion autonome de biens collectifs.
 - Mise en place d'activités ou chacun, malgré une consigne imposée, pourra avoir des possibilités de choisir et d'agir seul.
- **Amener les enfants à un éveil et à une ouverture de ce qui les entoure par :**
 - La proposition d'activités adaptées au développement et aux capacités de chacun.
 - Des déroulements d'activités adaptés aux différences au sein des groupes et aux stades de développement des participants.
 - La mise en place de programmes d'activité mensuels variés aux approches complémentaires : Imaginaire, sensorielle, créative, scientifique, sportive.
 - Mobilisation d'intervenants extérieurs sur des activités spécifiques (techniques ou savoirs faire que nous n'avons pas dans l'équipe)
 - Permettre la sortie des enfants de l'enceinte scolaire pour des activités hors les murs.
 - Favoriser les situations de jeu, vecteur des apprentissages.
- **Favoriser l'apprentissage des règles de vie en collectivité, du civisme, du respect des personnes et des biens.**
 - Les règles de vies sont établies avec les enfants dès le plus jeune âge
 - Les outils adaptés en fonction des âges (recours à l'image pour les plus jeunes)
 - Les règles de vies communes sont spécifiques à la dimension ludique et éducative de nos accueils mais sont en lien avec le règlement de l'école. Existence d'outil de gestion des conflits et de sanction (le permis d'autonomie)
 - Le dialogue et la discussion sont prioritaires avant toute sanction,
 - Bannir et sanctionner les comportements de chantage, de manipulation, de pouvoir (cris, menaces) si jamais ils pouvaient exister au sein de l'équipe d'encadrement.
- **Informé, être à l'écoute et impliquer les parents :**
 - Des encadrants référents de chaque tranche d'âge permettent une transmission des informations TOUT au long de la journée de l'enfant, des parents vers les adultes (enseignants, animateurs) mais aussi des adultes vers les parents.
 - Des permanences d'inscriptions servent aussi de moment d'échange avec les familles
 - Au-delà des temps de rencontre, des outils permettent la collecte des besoins et du degré de satisfaction des parents, (enquêtes, questionnaires, manifestations à thème)
 - Accueillir tout parent qui souhaiterait observer et mieux connaître notre fonctionnement

Pour parvenir à ces objectifs et à un bon fonctionnement des services l'équipe d'encadrement s'impose La communication comme ligne directrice. Communiquer avec les enfants, avec les parents, les enseignants, les partenaires, en équipe.

La commune de Valros organise 3 accueils collectifs de mineurs :

- L'Accueil de Loisirs Périscolaire dit ALP (adjacent au temps scolaire)
- L'Accueil de Loisirs Périscolaire du mercredi Matin (administrativement intégré à l'ALP mais au fonctionnement différent)
- L'accueil de Loisirs sans hébergement, qui se déroule chaque 1ere semaine des vacances scolaires (excepté été et Noël)

L'Accueil de Loisirs Périscolaire ALP

PUBLIC ACCUEILLI

IL faut être élève de l'école de Valros pour pouvoir participer à notre Accueil de Loisirs Périscolaire.

L'accueil des enfants de moins de 3 ans se fait après accord dérogatoire au cas par cas de la PMI sur demande de la famille.

Pour être accueilli à l'Accueil de Loisirs Sans hébergement, il faut prioritairement être scolarisé à l'école de Valros. Les enfants porteurs de handicap peuvent être accueillis dans nos services.

L'EQUIPE D'ANIMATION

Composition et missions

L'équipe d'agents municipaux est composée suit :

- 1 directeur titulaire du DEJEPS.
- 4 agents, animateurs polyvalents titulaires à minima du BAFA ou équivalent
- Ces agents polyvalents accompagnent en alternance le temps d'activité et du repas de la pause méridienne, les Temps d'activités Périscolaires et les accueils du soir. Ces animateurs ont aussi à charge l'entretien des locaux périscolaires.
- 3 agents affectés à la restauration scolaire et à l'entretien des locaux (2 titulaires BAFA)
Ces agents sont chargés de la préparation et de l'accompagnement du temps de repas (mise en chauffe, service, dressage des tables) ainsi que de l'entretien des locaux scolaires
- 3 agents, occupant la fonction d'ATSEM qualifié (CAP petite enfance, ATSEM) et d'animateur polyvalent
Ces agents, au-delà leur mission en classes, accompagnent et animent auprès des maternelles, l'Accueil de Loisirs Périscolaire (ALP) du matin, de 7h30 à 8h35, la pause méridienne incluant le temps du repas, le coucher et la sieste (12h à 13h35)
- Des intervenants extérieurs diplômés BAFA ou équivalent.
La proposition d'activité et d'encadrement est renforcée durant le temps des TAP et ALP du soir par 2 intervenants extérieurs et 1 bénévole.
- 1 bénévole non diplômé venant en renfort de l'équipe.
- repas (mise en chauffe, service, dressage des tables) ainsi que de l'entretien des locaux scolaires

TAUX D'ENCADREMENT

Pour les communes ayant signées un Projet Éducatif Territorial les taux d'encadrements en accueil périscolaire sont les suivants

L'encadrement de jusqu'à 14 enfants de moins de 6 ans par animateur

L'encadrement de jusqu'à 18 enfants de plus de 6 ans par animateur.

Dans le souci d'un accueil de qualité , nous veillons le plus souvent possible à respecter les normes d'encadrement hors dérogation, à savoir , 1 animateur pour 12 maternelles , 1 animateur pour 14 élémentaires.

LES LOCAUX

Les activités prévues dans le cadre de l'ALP/ALSH sont organisées par la commune.

Elles se déroulent dans les locaux de l'ALP Les « Les Faïsses » situé, 12 allée des Tilleuls à 34290 VALROS

Sont également utilisées la salle de restaurant, la salle polyvalente, la salle RASED et les espaces extérieurs du groupe scolaire Les Faïsses, situé au 1 rue des Écoles à Valros. La salle partagée du bâtiment ALP est communément utilisée par l'équipe d'animation et l'équipe enseignante.

Le service périscolaire utilise dans le cadre de ses temps d'accueil :

- **La salle polyvalente du groupe scolaire** : pause méridienne, TAP maternelles ou primaires.

- **La salle RASED du groupe scolaire** : temps d'étude

- **Les salles d'activité de l'ALP** : La salle partagée : accueil ALP du matin et du soir pause méridienne, TAP élémentaires, ALP du vendredi .Ces salles sont habilitées à accueillir des enfants dès 2ans ½

- **La cantine** : temps de repas et TAP maternelles ou primaires en cas d'intempéries

- **Les cours extérieures élémentaires et maternelles** : s'y déroulent les temps de jonction École-Périscolaire, les temps d'activité de la pause méridienne, les TAP et les activités d'ALP du vendredi

Ce sont les véritables lieux de rassemblement de l'école. La répartition des groupes pour les activités s'y fait.

- **Le plateau sportif** : temps d'activité de la pause Méridienne, TAP, ALP du vendredi

Certaines activités particulières qui demandent du matériel spécifiques pourront exceptionnellement se dérouler sur d'autres lieux que l'ALP. Le trajet jusqu'au lieu de déroulement de l'activité s'effectuera alors sous la responsabilité de l'animateur.

Organisation d'une journée à l'Accueil de Loisirs Périscolaire

Le service périscolaire fonctionne le lundi, mardi, jeudi et vendredi durant la période scolaire.
Les cours étant dispensés durant 4 jours par semaine, notre Accueil de Loisirs sans Hébergement fonctionne le mercredi matin

AVANT L'ÉCOLE : Accueil de Loisirs Périscolaire du matin. (ALP)

Elémentaires (plus de 6 ans) 7h30-8h20
Fermeture des portes à 8h10

Maternelles (moins de 6 ans) 7h30 à 8h35
Fermeture des portes à 8h20

L'accueil s'effectue dans les locaux de l'ALP.

Le temps et l'espace sont aménagés en fonction des besoins et désirs de chaque enfant.

Le mobilier et les sanitaires ont été pensés de manière à pouvoir accueillir aussi bien des enfants de maternelles que d'élémentaires.

Une attention particulière est portée à l'identification et à la praticité des espaces pour chaque tranche d'âge.

C'est un temps qui laisse à l'enfant la possibilité de se réveiller en douceur, de jouer, aussi bien en individuel qu'en collectif.

L'animateur reste attentif et disponible. Il veille à ce que chaque enfant passe un moment ludique et agréable.

Des jeux sont laissés à libre disposition, des livres, du petit matériel de dessin, des jeux de construction, d'observation.

L'animateur veille au rythme : Il doit permettre à celui qui est en phase d'éveil de s'éveiller doucement, à celui qui est dans une phase active de pouvoir jouer sans déranger. L'animateur propose, laisse faire seul, fait le médiateur.

Les enfants qui le souhaitent peuvent prendre leur collation.

L'accueil des parents

Le rôle de l'équipe d'animation sur les temps d'accueil est primordial.

Au quotidien les animateurs ont un rôle de relais d'information

Ils sont à l'écoute des parents concernant :

- Des difficultés ou particularités concernant l'enfant relayée par les parents
- Des informations pratiques : Documents à transmettre aux enseignants, récupération d'éventuels paniers repas, vêtements et changes
- Des informations liées aux responsabilités et réservations périscolaires (changement de personnes autorisées à récupérer l'enfant, demandes de décharges)

Ils transmettent aux parents :

D'éventuelles difficultés ou particularités que l'enfant aurait rencontrées dans la journée, transmises par les enseignants ou les animateurs.

- Des informations sur d'éventuels changements d'organisation périscolaire
- Ils font le lien entre l'équipe d'enseignants, l'équipe d'animation ou les parents sur des informations importantes concernant la prise en charge des enfants.

LE MIDI : La pause méridienne

Elémentaires (plus de 6 ans) 12h00-13h50

Maternelles (moins de 6 ans) 12h à 13h35

Les repas sont livrés quotidiennement par un prestataire de service en liaison froide. Notre Prestataire est « Les Halles SOLANID », antenne de Lodève. Les menus mensuels sont établis par leur diététicien en concertation avec les élus en charge des affaires scolaires et l'équipe périscolaire. Le service périscolaire prend en charge la remise en température et le service des repas.

Elle doit être une vraie détente, une coupure avec la vie scolaire.

En raison du nombre d'enfants accueillis ; 2 services de repas sont établis, 1^{er} service de 12h à 12h45 accueillant les enfants de maternelles et CP-CE1. Le 2^e service a lieu de 12h45 à 13h30 il accueille les enfants de CE2-CM1-CM2.

Les maternelles et CP-CE1

- **A 12h** Les enfants de chaque classe sont appelés en classe puis amenés à la cantine par un adulte de l'équipe.

- **12h10 à 12h45** : prise de repas à la cantine. 1 adulte référent pour 2 tables de 8 enfants maximum

- **12h45 à 13h35** : les enfants de maternelle ne faisant pas la sieste participent à des activités calmes.

Les enfants ayant besoin de repos sont invités à se coucher après un passage aux sanitaires en sortant de la cantine ; Nous sommes à l'écoute des remarques des parents et du rythme de chacun pour créer des groupes « sieste / non sieste ».

- **12h45 à 13h50** : libre choix d'animation pour les enfants de CP-CE1

Le brossage des dents est proposé dès la sortie du repas pour les enfants dont les familles nous ont remis une trousse de toilette

Les enfants de CE2 à CM2

- **12h00-12h15**: suite à l'appel effectué dans les classes par un membre de l'équipe, 15 min. de temps libre pour s'aérer et jouer

- **De 12h15 à 12h45** : libre choix d'activité

- **Repas de 12h45 h à 13h30**, 1 adulte référent de 2 à 3 tables.

- **13h30 à 13h50** : temps de récréation surveillée.

Le brossage des dents est proposé dès la sortie du repas pour les enfants dont les familles nous ont remis une trousse de toilette

Les repas sont un temps d'animation à part entière

C'est vraiment un moment d'échange privilégié entre l'adulte référent et les enfants, temps éducatif par excellence :

- Le repas est un moment qui doit procurer du plaisir :
- Le plaisir de bien manger en quantité et en qualité
- Le plaisir d'être ensemble,
- Le plaisir d'un moment où l'on se ressource

Nous serons particulièrement vigilants au temps de lecture et de compréhension du menu.

- A la négociation du placement libre, par les enfants d'élémentaire
- Au respect des goûts de chacun
- Aux justes quantités que nous servons ou que les enfants se servent.

APRÈS L'ÉCOLE Les temps d'Activité Périscolaires (TAP), l'Accueil de Loisirs Périscolaire (ALP)

En fonction des souhaits de l'enfant et de ses parents trois temps sont possibles :

- Temps d'Activités Périscolaire Activités (TAP activités)

De 16h30 à 17h30-lundi /mardi/jeudi pour les enfants d'élémentaire

Sortie échelonnée possible de 16h45 à 17h15

Les activités proposées doivent favoriser le développement personnel de l'enfant.

Les activités mises en place peuvent être d'ordre sportif, culturel et artistique, elles doivent être variées.

Elles doivent être cohérentes et complémentaires entre elles et avec le projet pédagogique de l'école.

Elles se déclinent en cycle d'activités de plusieurs semaines. L'enfant qui y participe s'y engage donc pour toute sa durée.

Elles sont encadrées par les animateurs et des prestataires extérieurs, pour des activités nécessitant un savoir-faire ou des diplômes particuliers.

Le programme comprend pour chaque jour une proposition sportive et une proposition plus calme (artistique, expression etc.)

L'ALP LIBRE dès 16h30

De 16h30 à 18h -lundi /mardi/jeudi / vendredi pour les enfants d'élémentaire et de maternelle

Sortie échelonnée de 16h45 à 18h

Chaque tranche d'âge a ses propres locaux et animateurs.

Les parents peuvent venir chercher leur enfant à tout moment **à partir de 16h45**

L'inscription à « l'ALP dès 16h30 » peut n'avoir aucun caractère régulier.

Il permet donc une souplesse pour les familles

Il permet aux enfants de vivre des activités variées sans engagement dans la durée.

Il est encadré par les animateurs périscolaires

Des activités dirigées sont proposées durant la 1ère heure, lors de la 2^e heure des jeux sont laissés à libre disposition, des jeux de société, des livres, du petit matériel de dessin, des jeux de construction...

L'étude

De 16h30 à 17h30 Lundi, Mardi et Jeudi

Pas de sortie échelonnée possible

Avec l'accompagnement d'un membre de l'équipe, l'enfant est guidé dans ses devoirs.

L'ALP du soir

DE 17h30 à 18h

Sorties échelonnées possibles

De même contenu que l'ALP du matin, Il permet aux parents un moyen de garde jusqu' 18H si leur enfant a participé aux TAP ou à l'étude.

L'Accueil de Loisirs Périscolaire du Mercredi

Ouvert tous les mercredis en période scolaire de 7h45 à 12h30

PUBLIC ACCUEILLI

L'Accueil de Loisirs Périscolaire du mercredi est ouvert à tous de 3 à 12 ans
Les enfants porteurs de handicap peuvent être accueillis dans nos services.

L'EQUIPE D'ANIMATION

Composition et missions

L'équipe d'agents municipaux est composée suit :

- 1 directeur titulaire du BPJEPS.
- 4 agents, animateurs polyvalents titulaires à minima du BAFA ou équivalent ; Ils accompagnent et organisent le temps d'activité. Ces animateurs ont aussi à charge l'entretien des locaux périscolaires.

TAUX D'ENCADREMENT

Pour les communes ayant signées un Projet Éducatif Territorial les taux d'encadrements en accueil périscolaire sont les suivants

L'encadrement de jusqu'à 14 enfants de moins de 6 ans par animateur

L'encadrement de jusqu'à 18 enfants de plus de 6 ans par animateur.

Dans le souci d'un accueil de qualité , nous veillons le plus souvent possible à respecter les normes d'encadrement hors dérogation, à savoir , 1 animateur pour 12 maternelles , 1 animateur pour 14 élémentaires.

LES LOCAUX

Les activités prévues dans le cadre de l'ALP/ALSH sont organisées par la commune.

Elles se déroulent dans les locaux de l'ALP Les « Les Faïsses » situé, 12 allée des Tilleuls à 34290 VALROS

Sont également utilisées la salle de restaurant, la salle polyvalente, la salle RASED et les espaces extérieurs du groupe scolaire Les Faïsses, situé au 1 rue des Écoles à Valros. La salle partagée du bâtiment ALP est communément utilisée par l'équipe d'animation et l'équipe enseignante.

L'ALP utilise dans le cadre de ses temps d'accueil du mercredi :

- La salle polyvalente du groupe scolaire
- Les salles d'activité de l'ALP :
- Les cours extérieures élémentaires et maternelles
- Le plateau sportif

Certaines activités particulières pourront exceptionnellement se dérouler sur d'autres lieux que l'ALP. Sorties à thèmes sur le village ou alentours. Le trajet jusqu'au lieu de déroulement de l'activité s'effectuera alors à pied pour les plus grands accompagnés des animateurs. Nous nous laissons la possibilité de véhiculer les enfants les plus jeunes.

Organisation d'une journée à l'Accueil de Loisirs Périscolaire du mercredi

	3/5 ANS	6/12 ANS
7h30-9h15	Accueil échelonné dans la salle d'activité du centre de loisirs Temps calme et autonome avec les animateurs	
9h15-9h30	Collation « découverte gustative »/présentation de la journée par groupe d'âge	
9h30 - 12h	Temps d'activité	Temps d'activité
	Diverses activités en alternance toutes les 30 MNS environ: motricité, création manuelle, atelier sensoriel... Pause libre de 10h30 à 10h45	Possibilité de faire deux groupes 6/7 ans et 8/12 ans Pause libre de 10h30 à 10h45
12h05-30	Retour au calme /départ échelonné	

L'Accueil de Loisirs Sans hébergement

L'ALSH est ouvert la 1^{ère} semaine de chaque vacance scolaire (fermeture à Noël et vacances d'été)

PUBLIC ACCUEILLI

L'Accueil de Loisirs Périscolaire du mercredi est ouvert à tous de 3 à 12 ans
Les enfants porteurs de handicap peuvent être accueillis dans nos services.

L'EQUIPE D'ANIMATION

Composition et missions

L'équipe d'agents municipaux est composée suit :

- 1 directeur titulaire du DEJEPS.
- 4 agents, animateurs polyvalents titulaires à minima du BAFA ou équivalent, les animateurs accompagnent en alternance le temps d'activité et du repas de la pause méridienne, Ces animateurs ont aussi à charge l'entretien des locaux périscolaires.
- 1 agent affecté à la restauration scolaire et à l'entretien des locaux
Cet agent est chargé à la préparation et de l'accompagnement du temps de repas (mise en chauffe, service, dressage des tables) ainsi que de l'entretien des locaux scolaires
- Des intervenants extérieurs diplômés BAFA ou équivalent peuvent être sollicités dans le cadre des programmes d'activité.

TAUX D'ENCADREMENT

L'encadrement de jusqu'à 8 enfants de moins de 6 ans par animateur

L'encadrement de jusqu'à 12 enfants de plus de 6 ans par animateur.

LES LOCAUX

Les activités prévues dans le cadre de l'ALSH sont organisées par la commune.

Elles se déroulent dans les locaux de l'ALP Les « Les Faïsses » situé, 12 allée des Tilleuls à 34290 VALROS

Sont également utilisées la salle de restaurant, la salle polyvalente et les espaces extérieurs du groupe scolaire Les Faïsses, situé au 1 rue des Écoles à Valros.

L'accueil de loisirs utilise dans le cadre de ses temps d'accueil :

- Les salles d'activité de l'ALP et la salle partagée
- La cantine
- Les cours extérieures élémentaires et maternelles
- Le plateau sportif
- La salle polyvalente du groupe scolaire

Des sorties sont régulièrement proposées dans le cadre du programme d'activité

Sorties à thèmes sur le village ou alentours. Le trajet jusqu'au lieu de déroulement de l'activité s'effectuera alors à pied pour les plus grands accompagnés des animateurs.

Sorties moyens courrier à la journée ou à la demie journée dans le département de l'Hérault. Les enfants sont alors transportés par une compagnie de transport privée. Nous nous laissons la possibilité de véhiculer les enfants avec les véhicules de la structure lors de sorties à proximité.

Organisation d'une journée à l'Accueil de Loisirs Sans hébergement

	<i>pour les 6-10 ans</i>	<i>pour les 3-5 ans</i>
7h45-9h15	<u>Accueil échelonné du matin</u> L'accueil s'effectue dans la salle polyvalente du centre de loisirs . Temps calme et autonome avec les animateurs	
9h15 – 9h30	<u>Présentation de la journée.</u> Les enfants se répartissent en sous-groupe d'activités en fonction de leur âge Une collation est proposée aux enfants qui le souhaitent.	
9h30 – 12h	<u>Temps d'activités 6-11 ans</u> Sur 2 heures 30 ou 2 fois 1 h 15 et avec deux animateurs. Plusieurs combinaisons d'activités sont possibles notamment en fonction du nombre d'enfants.	<u>Temps d'activités 3-5 ans</u> Alternance toutes les 30 min environ de temps d'activités dirigés et/ou d'activités autonomes, aux approches variées (créatives, sportives, sensorielles...) Les temps d'accueil sont organisés dans l'espace dédié aux maternelles
12h – 12h15	Départs échelonnés pour les enfants mangeant à la maison, retour au calme pour les autres.	
12h15 – 13h 13h-14h	<u>Temps du repas</u> Les repas sont livrés quotidiennement par un prestataire de service « Les Halles SOLANID ». Les repas sont pris dans la salle de restaurant de l'école Merci de nous faire connaître si votre enfant a un régime particulier. Le temps du repas est suivi d'un temps calme d'une heure pour les plus de 5 ans et d'un temps de sieste d'une heure pour les 3-4 ans.	
13h 30 -14h	Accueil échelonné des enfants n'ayant pas mangé à la cantine.	
14h – 17h	<u>Temps d'activités 6-11 ans</u> Les temps d'activités s'organisent de la même manière que le matin.	<u>Temps d'activités 3-5 ans</u> Les temps d'activités s'organisent de la même manière que le matin.
	Les après-midi sont aussi des moments plus propices à l'organisation d'activités ou de petites sorties de proximité.	
16h30 – 17h	<u>Temps du goûter / pause / météo de la journée</u> La collation est fournie par l'ALSH	
17h – 18h	<u>Temps des départs échelonnés</u> Les départs s'effectuent à partir de 17h depuis la salle polyvalente du centre de loisirs .	

Sont communs à nos accueils :

LE SUIVI SANITAIRE

Les informations particulières sur la santé de votre enfant signalées sur la fiche sanitaire sont répertoriées et transmises à chaque professionnel ayant un contact avec l'enfant.

Aucun médicament ne doit être confié directement à l'enfant. Seule la remise par les parents, de l'ordonnance et du traitement (marqué au nom de l'enfant), au directeur des services périscolaires, permettra la délivrance du traitement par les animateurs.

Les Protocoles d'Accueil Individualisé (PAI) sont pris en compte par le service périscolaire dès leur transmission par la directrice de l'école. Le document doit être signé de tous les intervenants (médecine scolaire, parents, directrice de l'école, directeur du périscolaire) et doit être accompagné des traitements (dans un contenant marqué au nom de l'enfant) avec les ordonnances correspondantes.

Maladie.

Les enfants présentant ou signalant des symptômes sont brièvement examinés par un adulte référent (le directeur de l'accueil tient les missions d'assistant sanitaire)

En fonction de la gravité des symptômes ou en cas de doute, les parents seront invités à venir récupérer leur enfant.

Lien est fait ensuite avec l'équipe enseignants

Prise en charge des enfants fatigués : avant l'apparition de symptômes, ou en fonction de leur métabolisme, nous permettons aux enfants qui subissent « un coup de fatigue » de pouvoir se reposer seul dans un lieu calme.

En cas de maladie ou d'accident, les responsables de la cantine, de la garderie ou de l'étude surveillée n'étant pas habilités à conduire l'enfant chez le médecin, la famille sera immédiatement prévenue et devra venir le chercher. Si nécessaire, les secours seront appelés et l'enfant pourra être transporté vers un service d'urgence adéquat.

A cet effet tout changement des coordonnées de la famille en cours d'année scolaire devra immédiatement être signalé au service périscolaire et en mairie.

RÈGLES DE VIES ET SANCTIONS

Les règles de vies périscolaires sont définies annuellement avec les enfants.
Leur mise en place fait partie de temps d'animation formelle en début d'année scolaire.

1 principal outil sert ces règles de vie :

- Un permis d'autonomie est mis en place pour chaque enfant, Le permis valide par une notation de couleur les actions positives (vert) et sanctionne les actions contraires aux règles de vies (orange puis rouge).

Le suivi est individuel. Un enfant au permis vert a des droits (choisir son activité, son placement à table, ne pas faire une activité proposée, accéder sans autorisation à du matériel de jeu)

Un permis orange a des droits limités : choisir son activité, demander l'autorisation pour accéder à du matériel de jeu.

Un permis rouge a des obligations : Il ne peut pas choisir son activité, il ne peut pas librement accéder à du matériel. La place à table est subie et non choisie.

Un enfant ayant un permis vert durant 1 mois se verra accéder à un temps fort : pique-nique, moment festif

Un enfant ayant eu un permis rouge dans le mois en cours se verra désigné comme aide à la mise en place d'un temps fort.

Permis rouge :

Au-delà de l'aide à la mise en place du temps fort

- au premier mois ou l'enfant aura eu un permis rouge : avertissement oral
- Au second mois : avertissement avant sanction
- Au 3^e mois : sanction décidée en équipe d'animation
- Au 5^e mois : sanction décidée avec les familles
- Au 6^e mois : sanction décidée avec les familles et les élus.
- Au 7^e mois : Exclusion possible temporaire.

LES SANCTIONS NE SONT PAS DES PUNITIONS, un temps d'échange avec l'enfant permet aussi de lui expliquer les conséquences de ces actes pour lui et pour les autres. Une sanction c'est réparer son geste, agir pour tous, demander pardon. Une sanction c'est aussi arrêter un geste, un comportement, une attitude avant qu'il ne soit violent, irréparable, irrespectueux, dommageable pour soi et pour les autres

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les instances institutionnelles

Le comité de Pilotage, il fait le bilan et réinterroge 2 à 3 fois par an l'action périscolaire tant au niveau qualitatif, organisationnel ou financier. Il rassemble : parents élus, enseignants, institutions partenaires, élus, personnels municipaux

La commission école.

D'une fréquence mensuelle à bimensuelle, elle fixe les objectifs opérationnels et qualitatifs. C'est un lieu de mise en commun des problématiques, de prise de décision. Elle rassemble Élus et techniciens (DGS et responsable périscolaire)

Les réunions de travail.

L'équipe d'animation se réunit une fois par semaine, sont abordés lors de cette réunion :

- Les difficultés rencontrées par les animateurs en termes d'organisation et les solutions à adopter
- Les permis d'autonomie, avec décision sur les éventuelles sanctions ou gratifications à apporter
- L'organisation de la semaine suivante et on y affine les programmes d'activité

L'évaluation par les enfants et leur participation :

- Mise en place cette année d'un conseil d'enfants (1 x tous les 2 mois pour les enfants d'élémentaire). ils décident et proposent des améliorations concernant les activités. Ils peuvent proposer des nouveaux projets, des idées d'aménagement ou des solutions pour mieux vivre ensemble
- Bilan de satisfaction mené par les encadrants auprès des enfants à la fin de chaque trimestre d'activité TAP
- Boîte à idées.

Commission menus :

Pour évaluer la variété, la qualité des menus et leur approvisionnement, une commission des menus est organisée régulièrement pour améliorer le service de restauration, de manière régulière elle rassemble, élus, agents, traiteur. Un cahier de suivi, est l'outil pour les remarques du personnel et des enfants sur l'appréciation des repas servis.